

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

28 MARS 2026

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Désignation des  
administrateurs de la  
SEMOP CALITI**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 30 mars 2026  
par voie d'affichages  
~~notifié le~~  
transmis en Préfecture  
le 30 mars 2026  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 30 mars 2026

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

=====  
L'an deux mille vingt six, le 28 mars à 10 heures, le Conseil  
Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-  
Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le  
21 mars deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous  
la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la  
commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur  
HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame  
MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-  
FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET,  
Monsieur MIGEON, Madame GUYARD, Monsieur  
LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur  
MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de  
JACQUELOT, Madame BOGE, Monsieur CLERY, Madame  
JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE,  
Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur  
de MASIN, Madame PAUMIER, Madame FERNANDES-  
BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur  
GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur  
NDIAYE, Monsieur EL BAHJAOU-GIROT, Madame  
RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame  
BERANGER, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR,  
Monsieur ZAVADIL

**Avaient donné procuration :**

Madame de CIDRAC à Monsieur PERICARD  
Monsieur de BEULAINCOURT à Madame GUYARD  
Monsieur PARINET à Madame PEUGNET

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20260328-26-B-04a-DE  
Date de télétransmission : 30/03/2026  
Date de réception préfecture : 30/03/2026

**N° DE DOSSIER** : 26 B 04a

**OBJET** : DESIGNATION DES ADMINISTRATEURS DE LA SEMOP CALITI

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Maire

---

**Mesdames, Messieurs,**

Le 26 septembre 2019, le Conseil Municipal procédait à la sélection de la société SAUR pour créer la société de projet CALITI, sous la forme d'une Société d'Économie Mixte à Opération Particulière (SEMOP), pour la conception, la réalisation et l'exploitation du forage à l'Albien.

La gouvernance de la société est composée de deux membres désignés par la Commune de Saint-Germain-en-Laye.

Il convient de désigner les deux administrateurs qui vont représenter la Ville au sein du conseil d'administration.

L'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales prévoit que, sauf disposition contraire, les représentants dans ces instances sont élus au scrutin majoritaire à 2 tours. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. Le scrutin est secret sauf si à l'unanimité, le conseil municipal décide de procéder à main levée.

Après avoir procédé à l'appel à candidature, sont candidats :

Madame Elisabeth GUYARD et Monsieur Alban de BEAULAINCOURT

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

DESIGNE Madame Elisabeth GUYARD et Monsieur Alban de BEAULAINCOURT en tant qu'administrateurs représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la société avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*